



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson, 1 1170 BRUXELLES N° d'entreprise : 0207.372.637

Site internet: <http://www.watermael-boitsfort.be>

Nos réf :
Vos réf :
Annexe(s) :
Contact : Myriam Brackelaire 02/674.74.34

RECOMMANDE

Collège des Bourgmestre et Echevins d'Uccle

Place Jean Vander Elst 29

1180 BRUXELLES

Watermael-Boitsfort, le

OBJET : enquête publique DROH!ME - chaussée de La Hulpe 51-53, 61 (volet environnement dossier n° 9597-2015- 2^{ème} enquête publique du 28/08 au 26/09/2017)

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Watermael-Boitsfort souhaite attirer l'attention sur les points suivants.

Selon la programmation et le nombre de visiteurs, l'étude d'incidences démontre des risques de :

1. nuisances sonores aux abords du site, notamment au niveau de la forêt de Soignes et des quartiers résidentiels voisins. Paradoxalement, le modèle a également montré que le quartier Campanules-Cor de Chasse à Watermael-Boitsfort était également impacté ; ce qui s'est avéré juste au vu des plaintes reçues au Service Environnement lors de l'organisation de l'IMMO RUN le 22.09.2016 sur le site ;
2. saturation des voiries, et plus particulièrement de la chaussée de La Hulpe ; en plus de la gêne en matière de mobilité, cette situation contribuera également aux nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique,...) ;
3. saturation des parkings et, par conséquent, de report du stationnement dans les quartiers résidentiels avoisinants le site.

Au vu de ce qui précède, il y aurait donc lieu de limiter la programmation et par conséquent, le nombre de personnes présentes simultanément sur site à +/- 1.500 visiteurs (cf. les conclusions de l'étude de l'alternative n°5).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins s'oppose à ce que le permis d'environnement autorise de facto l'organisation annuelle de 4 événements exceptionnels pouvant attirés jusqu'à 4.500 personnes sur le site. En effet, l'organisation de tels événements devrait impérativement être analysée au cas par cas en fonction des nuisances des activités, de leur durée, du public visé et des conditions d'accès. Un blanc-seing ne peut, en tout état de cause, être accordé sans une analyse approfondie.

En outre, le Collège des Bourgmestre et Echevins regrette le morcellement successif des demandes de permis d'urbanisme et permis d'environnement ainsi que le maintien de 'poches' dans le projet amendé. Cette façon de procéder suscite inmanquablement des questions quant à la prise en compte des résultats de l'Etude d'Incidences sur ces dits-dossiers.

Le Collège s'interroge également sur la pertinence de certains éléments repris dans l'étude d'incidences. En effet, il a été notamment constaté lors de la séance publique du 12 courant que le business plan présenté était sensiblement différent de celui repris au chapitre socio-économique de l'étude d'incidences.



Ainsi, les parts de l'HORECA et des parkings passent respectivement de 21% (2016) à 48,86 % (2017) et de 12% (2016) à 3,4% (2017). De telles différences, par ailleurs inexpliquées, sèment le trouble et ne faciliteront certainement pas l'élaboration des conditions imposées par les autorités délivrantes ; d'autant plus, si un choix doit être fait quant au nombre et à la taille des activités présentes sur le site.

Enfin, une attention particulière doit être apportée au contexte NATURA 2000, au respect de la biodiversité (faune et flore) et au respect des prescriptions du PRAS relatives aux zones forestières qui indiquent que : *« Ces zones sont affectées aux espaces boisés ou à boiser et aux eaux qui constituent les éléments essentiels du paysage. Elles sont entretenues ou aménagées en vue de préserver la coexistence harmonieuse des fonctions écologiques, économiques et sociales des bois et forêts. Ne peuvent y être autorisés que les actes et travaux nécessaires à l'affectation de ces zones ou directement complémentaires à leur fonction écologique, économique et sociale. »*

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines et Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

L'Echevin délégué,

Etienne TIHON

Tristan ROBERTI
Echevin de l'Environnement